



**Élections internes :
Les adhérent-e-s du
SNUipp appelé-e-s
aux urnes.
Page 6**

Sommaire

Page 1 Édito

Page 2 IUFM, Ministre, franchises,
actions retraités, Rians, Varages.

Page 3 Mgen, calendrier..

Page 4 Fiche contrôle syndicale.

Page 5 Promotions.

Page 6 La Londe, stages, réunions,
élections internes.

Page 7 Bulletin d'adhésion.

Page 8 RISTT.

Directeur de la publication

André TOUVIER

Mensuel : n° 182

Prix au numéro : 0,76 €

N° de commission paritaire :

0 510 S 07337

Imprimé par Manugraph La Seyne

Section départementale du SNUipp

Immeuble Le Rond Point

Av. Pierre et Marie Curie

83160 LA VALETTE

Tél: 04.94.20.87.33 Fax: 04.94.20.87.34

E-mail : snu83@snuipp.fr

Site : <http://83.snuipp.fr>

« Formidables et merveilleux » mais ni dupes ni naïfs

Le blabla des ministres et du président ne peuvent faire oublier la dure réalité des mesures gouvernementales qui amplifient les inégalités sociales et remettent en cause les droits, les libertés et les solidarités. La confirmation des suppressions massives de postes et la remise en cause des principes fondateurs de la fonction publique (contrats de droit privé, rémunération au mérite) vont dans ce sens. Les annonces tous azimuts sur l'éducation et sur le premier degré en particulier ont pour effet de discréditer la profession et masquent la remise en cause profonde du service public d'éducation. Pour le premier degré, le RAP 2006 (rapport annuel de performance, prévu par la LOLF) indique que 1815 emplois n'ont pas été « consommés » alors que 700 créations avaient été affichées. Comment justifier dès lors les fermetures de classes ? Les enseignants non remplacés ? Les décharges de direction insuffisantes ? La baisse de la formation continue ? L'annonce de la suppression du « samedi matin » répond à un souci électoraliste. A quel moment entendrons-nous notre ministre expliquer à l'opinion publique l'intérêt pédagogique de cette modification des rythmes scolaires ? Le SNUipp entend bien mener les luttes qui s'imposent et considère qu'il est nécessaire

de porter la construction d'une grève unitaire avant les vacances si les conditions sont réunies au niveau éducatif et fonction publique. Il portera ce mandat lors des prochaines réunions intersyndicales du 1er et du 2 octobre 2007.

Concernant les retraites, le gouvernement annonce l'allongement de la durée de cotisation pour tous, de 40 à 41 ans d'ici 2012. D'autres mesures régressives sont annoncées. Le SNUipp appelle à la solidarité entre tous les salariés et à construire un plan d'action interprofessionnel de défense de toutes les retraites privées et publiques.

Car soyons clairs : tous ces sujets sont bien liés et le gouvernement pose jalons après jalons pour dessiner l'École dont il rêve : celle du tri social, sous l'œil de Base élèves, une école sans cadre national, organisée autour d'enseignants en CDD chargés d'enseigner le socle commun et d'intervenants précaires chargés du reste, pilotés par un directeur à statut et sans moyens supplémentaires. De cette École là, nous n'en voulons pas !

Syndiquez-vous au SNUipp. Participez aux réunions et aux initiatives syndicales.

Emmanuel TRIGO
Secrétaire Général Adjoint
du SNUipp-FSU du Var



Varages

Mobilisation pour La Poste.

La Poste veut fermer le bureau de Varages l'après midi à partir d'octobre. Lors d'une réunion publique en septembre, les varageois ont décidé d'agir : ils demandent l'annulation de la décision de la fermeture l'après-midi et l'ouverture d'une véritable concertation : « Il faut que notre bureau de poste réponde effectivement à l'attente des varageois, car il existe une activité du village le matin mais aussi l'après-midi et particulièrement l'hiver ». Ce mouvement est soutenu par le Sénateur et Vice Président des Maires Ruraux du Var et par la Convergence pour la Défense et le Développement des Services Publics.



Rians

L'action a payé.

Après l'annonce le 7 septembre d'une fermeture de classe à la maternelle, les parents ont occupé l'école. Accompagnée par le SNUipp, une délégation a été reçue à l'IA. Un poste a été maintenu dans le groupe scolaire du village

Xavier Darcos dans le Var le 21 septembre dernier

Une délégation du SNUipp et de la FSU a été reçue à La Seyne.

Xavier Darcos a de nouveau multiplié les déclarations vantant le "travail merveilleux effectué par les enseignants au service des jeunes de notre pays". Dont acte. Mais ce genre de déclaration, on nous en a déjà faites par le passé... et on attend encore les moyens nécessaires à la réussite de tous les élèves. Au Collège Wallon, une délégation de la Section de La Seyne de la FSU a été reçue par un Conseiller

Technique du Cabinet du Ministre.

Ses membres ont rappelé que ce n'est certainement pas en supprimant 11 200 postes au prochain budget que les conditions de scolarisation seraient améliorées : effectifs plus chargés, maternelle encore plus attaquée et notamment la scolarisation des 2 ans, éducation prioritaire sacrifiée, aide aux enfants en difficulté avec toujours moins de moyens... Et ce en primaire



comme dans les collèges et lycées. Leur message était clair : pas question de se contenter de grandes déclarations aussi justifiées soient-elles !

ERRATUM

Les épreuves d'admissibilité du CRPE 2008 se dérouleront à Nice les mardi 29 et mercredi 30 avril 2008. L'inscription au CRPE s'effectue sur le site du Ministère du jeudi 13 septembre 2007 (12h) au mardi 23 octobre 2007 (avant 17h)

IUFM

Formation, CRD, restauration et validation

Au mois de septembre le SNUipp a siégé au Conseil Scientifique et Pédagogique (CSP) et au Conseil d'Administration (CA) de l'IUFM de Nice. Vos élus sont intervenus pour demander de meilleures conditions de formation dans des conditions équitables entre les trois centres de notre académie. En ce qui concerne le nombre d'IPEMF, le SNUipp demande un alignement du nombre de formateurs du centre de La Seyne sur les autres centres de notre académie. Pour ce qui est de la validation des PE2, le SNUipp pointe un déséquilibre entre les prérogatives des IEN et celles des formateurs IUFM. Les rapports de visites des PE2 ont été remodelés au cours de plusieurs groupes de travail.

D'une part pour répondre aux décisions actées lors du CA de juin et d'autre part pour rendre ces rapports les plus adaptés et les plus efficaces possibles, aussi bien pour les stagiaires. En ce qui concerne l'ouverture du CRD de La Seyne, le SNUipp a pu obtenir une personne supplémentaire grâce à une pétition très largement signée. Désormais, l'ouverture du CRD est permanente. La bataille menée tous ensemble a encore payé ! Enfin, le combat pour la restauration du centre IUFM de La Seyne est toujours en cours. La décision d'ouvrir une cantine ayant été actée en CA, il faut maintenant continuer à insister pour une mise en place rapide de cette dernière.

Franchises médicales

Journée d'action le 29 septembre dernier pour l'accès aux soins pour tous.

Le gouvernement a décidé, en rupture avec le principe de solidarité, de faire payer les malades eux-mêmes au travers des franchises médicales. Il s'applique à casser les principes fondateurs d'une sécurité sociale solidaire, en stigmatisant les personnes les plus fragiles. D'autres choix ont été réalisés jusqu'à présent pour qu'existe un véritable droit à la santé pour tous sur la base du principe fondamental de la solidarité. Un système où chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins de santé. Depuis des années, des campagnes de culpabilisation sont menées, pour désigner et faire supporter des mesures antisociales (forfaits, déremboursements...) aux malades. Dans le même temps, les cadeaux aux entreprises et aux revenus financiers (15 milliards d'euros au titre du paquet fiscal) se multiplient (exonération des cotisations sociales qui créent le "trou" de la sécu). L'instauration

d'une santé à deux, voire trois vitesses, a vu le jour dans notre pays.

Il est temps de réagir, de redonner tout son sens à la solidarité, de donner un coup d'arrêt aux profits financiers sur la santé et à la mise en place d'un système d'assurances privées favorisant la croissance des inégalités sociales devant la santé.

S'opposer, ensemble, aux franchises, c'est le premier pas pour montrer notre volonté de construire un système de santé plus juste.

Dans le cadre de l'appel national du 29 septembre contre les franchises médicales et pour l'accès aux soins pour tous, de multiples initiatives ont eu lieu dans le Var (distributions de tracts, pétitions, rassemblement locaux...), ponctuées par un rassemblement devant le siège du Medef à Toulon.



Retraités-e-s

Manifestation le 18 octobre à Toulon.

Du 18 au 20 octobre, la semaine bleue évoquera toutes les questions concernant les personnes âgées et particulièrement les questions de dépendances, d'allocations aux personnes âgées, de solidarité intergénérationnelle. Les retraités de la FSU manifesteront avec les

Unions de Retraités, CFDT, CGT, UNSA et la FGR-FP Jeudi 18 octobre place de la Liberté à 10 heures pour la défense des retraites dans le cadre de la semaine bleue. Ces organisations demanderont une audience aux députés qui suivent ces questions notamment à Madame Lévy.

MGEN : grève des salariés sur fond de restructuration.

En juillet dernier l'intersyndicale des salariés de la mutuelle a lancé un mot d'ordre de grève. Dominique TRIGON (directeur de la MGEN du Var) et Isabelle ALCARAZ (salariée de la MGEN du Var et déléguée nationale de Sud Mgen) répondent aux questions du SNUipp Var.

Isabelle, pourquoi cet appel à la grève ?

La MGEN a décidé une vaste restructuration : il s'agit d'obliger du personnel (800 personnes avec une moyenne d'âge de 53 ans) à rejoindre des centres de traitement ou des centres d'appel. Certains quitteraient Strasbourg pour Paris, Clermont-Ferrand pour Lyon etc. La Mgen veut recentrer ses activités départementales sur la mutualisation. Par exemple à La Valette sur les 33 salariés il ne resterait plus que 16 personnes à partir de 2009. La Mgen reste très floue sur les véritables enjeux de sa restructuration. Le but est plus commercial qu'il n'y paraît. On parle de client maintenant à la MGEN qui fait partie en tant que mutuelle de l'économie sociale.

Quelles seront les conséquences des restructurations envisagées ?

Pour les mutualistes, des prestations vont devenir payantes. La notion de solidarité est en voie de disparition. Devant les retards et les dysfonctionnements, on note un mécontentement croissant des mutualistes qui trouveront face à eux un salarié démuni, débordé qui aura des objectifs et des obligations de résultats. Voilà ce que nous craignons. La grève du 6 juillet a été suivie par 80% du personnel des centres de service (sections, centres de traitement et centres d'appel). Le Comité Central d'Entreprise du 27 août et le Comité d'Établissement du 28 août, se sont prononcés à l'unanimité CONTRE le "Projet d'Évolution des Centres de Service". Nous avons terminé les négociations et attendons de connaître l'avis de nos collègues(*) concernant les "Mesures d'accompagnement" (primes à la mobilité, cessation anticipée d'activité pour les plus de 56 ans, accompagnement des projets personnels). En attendant une lettre "ciblée" adressée aux salariés concernés par le transfert de leur activité.

(*) En définitive, la CGT est le seul syndicat à ne pas avoir signé l'accord d'accompagnement social.



Dominique, quels sont les motifs de la restructuration de la mutuelle ?

Le projet d'évolution des Centres de service de la MGEN répond à des enjeux stratégiques et concurrentiels de plus en plus majeurs et aux nombreux défis qui doivent être relevés pour inscrire la MGEN dans l'avenir, garantir son développement dans les prochaines années et ainsi sauvegarder sa compétitivité : vieillissement de la population mutualiste, environnement concurrentiel en très forte évolution, réforme de l'État et décentralisation, baisse des recrutements dans l'Éducation Nationale, incertitude sur la protection sociale, avenir de l'assurance maladie et désengagement de l'État.

Quelles en seront les conséquences pour les mutualistes ?

La MGEN entend rester l'un des acteurs majeurs dans le domaine de la santé et de la protection des personnes. Les exigences de qualité exprimées aujourd'hui par les adhérents sont supérieures à celles d'hier. L'amélioration passe par la maîtrise des délais dans toutes les activités, la fiabilité et la clarté des informations et réponses apportées. Plus d'accueil, plus d'écoute, plus de conseil, plus de service, plus d'accompagnement, plus de développement et de présence sur le terrain. Plus de qualité et d'efficacité nécessitent de concentrer certaines tâches gestionnaires dans des centres de traitement (Marseille pour le Var), d'appels ou de gestion, afin de libérer du temps pour les salariés pour les nouvelles missions de la section départementale. Par exemple, la mise en place d'un Centre d'appel (non délocalisé à l'étranger et avec des salariés MGEN) nous a permis de traiter pour le Var 27 388 appels téléphoniques du 1/01/07 au 31/08/07. 92,8 % des appels aboutissent, contre 20% autrefois en section.

Quelles conséquences pour les salariés ?

MGEN, une entreprise de l'économie sociale, une entreprise certes, mais pas comme les autres. Sans oublier que ce sont les cotisations qui permettent de fonctionner. Les évolutions se font sans aucune suppression de postes. Afin d'inciter à la mobilité, à la réalisation de projets personnels, à la reconversion, à la cessation anticipée d'activité, de longues négociations ont été engagées par la MGEN avec les organisations syndicales. 5 (sur 6) viennent de signer l'accord d'accompagnement social. Les salariés (une quinzaine) seront amenés à faire leur choix pour la fin de l'année.

Calendrier prévisionnel 2007/2008 des opérations de gestion administrative

- **18 octobre** : CAPD (promotions PE et instituteurs).
- **22 octobre** : CTPD (carte scolaire 2nd degré) et CDEN (conseil départemental de l'Éducation Nationale).
- **12 décembre** : entretiens Liste d'aptitude direction d'école
- **Décembre** : groupe de travail sur les congés formation.
- **Mi-janvier** : CAPD (DDEAS, DEPS, Liste d'aptitude direction, 500 points pour les permutations, modifications éventuelles procédures Mouvement 2008).
- **24 janvier** : CTPD (carte scolaire 2nd degré).
- **31 janvier** : CTPD (carte scolaire 1er degré).
- **Entre le 1er et le 8 février** : CDEN.
- **Du 5 au 17 mars** : ouverture SIAM (Mouvement)
- **Entre le 17 et le 21 mars** : CTPD 2nd degré.
- **Du 12 au 28 mars** : SIAM, Liste aptitude PE.
- **18 mars** : CAPD (stage CAPA-SH).
- **21 mars** : envoi des accusés réception (I-prof) Mouvement 2008.
- **28 mars** : retour papier des AR Mouvement 2008.
- **Du 1er au 4 avril** : entretiens postes spécifiques.
- **Du 3 au 14 avril** : réouverture de SIAM pour les nouveaux varois entrés par permutation.
- **17 avril** : AR (sur I-prof) pour les ineat.
- **22 avril** : groupe de travail priorité Mouvement.
- **20 mai** : CAPD (Mouvement, Liste aptitude PE, Hors classe PE, congés formation).
- **21 mai** : envoi circulaire Mouvement complémentaire.
- **Du 21 au 30 mai** : Appel particulier candidature Mouvement.
- **5 juin** : groupe de travail appel particulier Mouvement.
- **3 juillet** : CAPD (Mouvement complémentaire, ineat/exeat)
- **Fin août** : CAPD (affectations, ineat).
- **Début septembre 2008** : CAPD (affectations, ineat).



Virginie JACUET, Camille DANIEL, André TOUVIER, Bruno SUZANNA

FICHE DE CONTRÔLE SYNDICAL PROMOTIONS



PROFESSEURS DES ECOLES - Année 2007/2008

Grand-Choix* Choix* Ancienneté*

INSTITUTRICES - INSTITUTEURS - Année 2008

Choix* Mi-Choix* Ancienneté*

Le SNUipp est le premier syndicat de la profession.
 Cette fiche syndicale de promotion permet à vos élu(e)s de défendre vos droits
 en contrôlant les opérations de l'Administration.
 Une fois les vérifications effectuées, cette fiche vous sera retournée après la
 CAPD des promotions vous concernant.

Pour les non syndiqué(e)s... joindre une enveloppe timbrée à votre adresse.

Nom, prénom : _____

Nom de jeune fille : _____

Adresse personnelle : _____

Nom de l'école : Commune :

Éléments pour le calcul de votre barème :

1/Ancienneté générale des services :

(au 31/12/2007 : années, mois, jours) /..... /.....

⇒ Concours AVANT BAC (Ecole Normale)

Date de naissance : Le 19
 Date d'entrée à EN en FP1 : Le 19

⇒ Concours APRES BAC (Ecole Normale ou IUFM)

Date d'entrée en formation (FP1 ou PE2) : Le 19

⇒ Liste Complémentaire

Date de recrutement : Le

⇒ Remplaçants :

Date de stagiarisation : Le 19

◆ Services validés Education Nationale : (années, mois, jours)/...../.....

Dans votre carrière, avez-vous eu des interruptions de services ?

DISPONIBILITE du.....au.....
 CONGE PARENTAL du.....au.....
 CLM ou CLD du.....au.....
 Service National du.....au.....

Autres services Fonctions Publiques :

Date entrée Fonction Publique : Le.....
 Durée des services auxiliaires validés (années, mois, jours)/...../.....

2/Notes et dates d'inspection (jour, mois, an) donner les 3 plus récentes :

Le Note :
 Le Note :
 Le Note :

3/Correctif administratif :

(+ 0,5 point pour toute période de deux ans d'activité, sans inspection, avant le 30.06.2007)
 Attention ! La note corrigée ne peut dépasser la note-plafond de l'échelon.

ASA (Avantage Spécifique d'Ancienneté)

Avez-vous exercé en ZEP entre le 27.7.89 et le 31.12.94 ? OUI NON
 Si oui, l'ASA a-t-elle déjà été prise en compte ? OUI NON
 (entourer la réponse)

Allocation IUFM

Avez-vous bénéficié d'une allocation IUFM ? OUI NON
 (entourer la réponse)

Echelon actuel :

Depuis quand ?

Date d'intégration dans le corps des
 Profs d'école :

Le

Reliquat d'ancienneté :

CALCUL DU BAREME

vérification SNUipp
 (ne rien inscrire dans cette colonne)

Promu(e) le
 Mode

Non promu(e)
 Barème dernier promu(e)

A :

N :

C :

TOTAL :

ASA prise en compte :

Allocation IUFM prise en compte :

Promotions avancées en octobre

Après plusieurs mois d'intervention, le SNUipp obtient gain de cause concernant l'avancement de la CAPD consacrée aux promotions des PE et des instituteurs. Les salaires seront mis à jour plus rapidement.

L'an dernier, le SNUipp a obtenu l'avancement en décembre de la CAPD consacrée aux promotions des instituteurs (promus par année civile), permettant ainsi de voir leur situation régularisée au plus vite, certains étant promus dès janvier. Le syndicat a poursuivi ses interventions et obtenu

gain de cause pour les PE (promus par année scolaire). La CAPD se réunissait traditionnellement en décembre et tous les PE promus entre le 1er septembre et la CAPD devaient attendre plusieurs mois pour voir leurs salaires mis à jour. Cette année, la CAPD unique (PE et

instituteurs) se tiendra le 18 octobre. Après la mise à jour l'an dernier de la grille du correctif des notes, le SNUipp poursuit son travail pour la défense des personnels. Ne restez pas isolé-e-s. Serrons-nous les coudes. Syndiquez-vous au SNUipp !

Repères pour les PROMOTIONS INSTITUTEURS PROFESSEURS DES ECOLES

Syndicalement nous sommes opposés à tout ce qui divise les personnels. Les promotions "au mérite" sont un facteur de division. **Le SNUipp revendique l'avancement pour tous au rythme le plus rapide.** C'est ce que les IEN ont obtenu pour eux. Ce n'est pas encore le cas pour nous...

Les délégués du personnel du SNUipp veilleront au respect de l'équité.

⇒ **Promotions PE = année scolaire 2007/2008**

⇒ **Promotions instits = année civile 2008**

◆ **Vous n'êtes pas forcément promuable cette année.**

Pour le savoir, ajoutez à la date de votre dernière promotion les durées indiquées dans les tableaux ci-contre.

◆ **Le nombre de promu(e)s** au choix et au mi-choix (ou au Grand-Choix et Choix) dépend d'un calcul mathématique :

▶ au choix : 30 % des promouvables,

▶ au mi-choix : 5/7 des promouvables.

La liste des promu(e)s est arrêtée d'après un barème départemental.

Le passage à l'ancienneté est automatique.

Calcul du barème dans le Var

A = Ancienneté Générale de Services

(décision de l'IA, après la CAPD du 2.11.95, c'est l'AGS qui compte pour toutes les opérations administratives.)

Un point par an / 0,083 point par mois / 0,00273 par jour.

N = Note : Moyenne des notes d'inspection des trois dernières années jusqu'au 30/06/2007. Si pas de note, une note plancher (selon l'échelon) est attribuée.

Correctif (que les élu(e)s du personnel ont obtenu depuis 18 ans) + 0,5 point tous les deux ans sans inspection (déduction faite des périodes non "inspectables", par exemple : congé parental), sans toutefois dépasser la note plafond de l'échelon.

En cas d'égalité de barème,
pour départager les collègues (dans l'ordre)

1/ note sans correctif,

2/ celui à qui la promotion profite le plus longtemps dans l'année,

3/ l'âge (le plus âgé).

Grille varoise pour le correctif de la note

| Echelons | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 |
|-----------------------|----|----|----|----|------|----|------|----|----|------|------|
| Instit - plancher | 11 | 11 | 12 | 12 | 12.5 | 13 | 13.5 | 14 | 14 | 14.5 | 15 |
| Instit - plafond | 14 | 14 | 15 | 15 | 15.5 | 16 | 16.5 | 17 | 17 | 17.5 | 18 |
| Prof Ecole - plancher | | 10 | 11 | 12 | 12.5 | 13 | 13.5 | 14 | 15 | 15 | 15 |
| Prof Ecole - Plafond | | | 14 | 15 | 15.5 | 16 | 16.5 | 17 | 18 | 19 | 19,5 |

**S'informer, débattre,
construire, agir
avec le SNUipp-FSU !**



Avancement Instituteurs

| Échelons | Choix | Mi-choix | Ancienneté |
|---------------------------------------|-------------------------------|--------------|--------------|
| 1 ^{er} au 2 ^{ème} | avancement automatique 9 mois | | |
| 2 ^{ème} au 3 ^{ème} | avancement automatique 9 mois | | |
| 3 ^{ème} au 4 ^{ème} | avancement automatique 1 an | | |
| 4 ^{ème} au 5 ^{ème} | 1 an 3 mois | | 1 an 6 mois |
| 5 ^{ème} au 6 ^{ème} | 1 an 3 mois | | 1 an 6 mois |
| 6 ^{ème} au 7 ^{ème} | 1 an 3 mois | 1 an 6 mois | 2 ans 6 mois |
| 7 ^{ème} au 8 ^{ème} | 2 ans 6 mois | 3 ans 6 mois | 4 ans 6 mois |
| 8 ^{ème} au 9 ^{ème} | 2 ans 6 mois | 3 ans 6 mois | 4 ans 6 mois |
| 9 ^{ème} - 10 ^{ème} | 2 ans 6 mois | 4 ans | 4 ans 6 mois |
| 10 ^{ème} - 11 ^{ème} | 3 ans | 4 ans | 4 ans 6 mois |

Avancement P.E.

| Échelons | Grand Choix | Choix | Ancienneté |
|---------------------------------------|-------------------------------|--------------|--------------|
| 1 ^{er} au 2 ^{ème} | avancement automatique 3 mois | | |
| 2 ^{ème} au 3 ^{ème} | avancement automatique 9 mois | | |
| 3 ^{ème} au 4 ^{ème} | avancement automatique 1 an | | |
| 4 ^{ème} au 5 ^{ème} | 2 ans | | 2 ans 6 mois |
| 5 ^{ème} au 6 ^{ème} | 2 ans 6 mois | 3 ans | 3 ans 6 mois |
| 6 ^{ème} au 7 ^{ème} | 2 ans 6 mois | 3 ans | 3 ans 6 mois |
| 7 ^{ème} au 8 ^{ème} | 2 ans 6 mois | 3 ans | 3 ans 6 mois |
| 8 ^{ème} au 9 ^{ème} | 2 ans 6 mois | 4 ans | 4 ans 6 mois |
| 9 ^{ème} - 10 ^{ème} | 3 ans | 4 ans | 5 ans |
| 10 ^{ème} - 11 ^{ème} | 3 ans | 4 ans 6 mois | 5 ans 6 mois |

Élections internes

Les adhérent-e-s du SNUipp appelé-e-s aux urnes.



Pour participer au choix de l'orientation de notre syndicat, les adhérent-e-s votent du 4 au 24 octobre 2007.

C'est le fonctionnement que nous avons choisi il y a bientôt 15 ans quand nous avons

créé la FSU et ses syndicats. Nous avons choisi de demander au moment de chaque congrès aux syndiqués de se prononcer sur l'orientation du syndicat sur la base de textes proposés par les différents courants de pensées de notre syndicat.

Cinq contributions ont été déposées par les tendances Unité Action, École émancipée, Ensemble/Émancipation, Pour la reconquête d'un syndicalisme indépendant, Front unique.

Ce travail de mise à plat des idées reste le principal mode d'exercice de la démocratie dans notre syndicat. Les Congrès de La Seyne et de Nevers se sont tenus en juin. Maintenant vient l'heure de voter.

Les adhérents reçoivent le matériel de vote directement à leur domicile.

Nous appelons les adhérent-e-s à participer à ce vote pour faire vivre la démocratie et construire tous ensemble le SNUipp dont nous avons besoin.

La Londe

Le SNUipp organise sa 7ème université d'automne.

En partenariat avec la Ligue de l'Enseignement, le SNUipp offre un lieu de rencontres, de débats et de confrontations les 26, 27 et 28 Octobre. Des enseignants des écoles, des pédagogues, des sociologues, des formateurs, des spécialistes de l'école et du système éducatif pourront débattre et confronter leurs points de vue la réussite de tous, l'égalité des chances, la mixité sociale, la lecture, la maternelle, la laïcité ou les missions de l'école. Parmi les nombreux intervenants, nous compterons entre autre Edgar MORIN, philosophe et sociologue, Eric MAURIN, économiste, Elisabeth Bautier, Alain Bourgarel, Rémi Brissiaud, Danièle Delouvin, Bernard Defrance, Benoît Falaize, Bertrand Geay, André Giordan, Patrick Joole, Danièle manesse, Edith Saltiel (La main à la pâte), Dominique Senore...

Formation syndicale

Le SNUipp et la FSU proposent des stages de formation syndicale. Quel que soit votre poste, vous pouvez y participer. Faisons vivre nos droits !

Pour le SNUipp, le syndicalisme n'est pas une affaire de « professionnels », réservé à quelques un-e-s. Chaque collègue a droit à 12 jours de formation syndicale par an. Un délai d'un mois est nécessaire entre l'inscription et le stage pour pouvoir bénéficier de ce droit à la formation. Les dates et les lieux seront communiqués dans un prochain bulletin et dans un courrier aux adhérent-e-s. Venez débattre, vous informer, échanger avec les intervenants conviés à ces stages, et participez à l'indispensable réflexion collective.



Inscrivez vous dès maintenant en téléphonant au SNUipp (04.94.20.87.33).

Novembre :

- Militer au SNUipp dans la circonscriptions de Ste Maxime.
- Militer au SNUipp dans la circonscriptions de Fréjus.
- Histoire du syndicalisme, militer au SNUipp (29 et 30 novembre au Luc).
- **Retraites** (stage FSU le vendredi 16 novembre à Toulon de 9h à 17h).
- **Services publics** (stage FSU le jeudi 29 novembre au Muy de 9h30 à 17h).

Décembre :

- **La maternelle**, pilier de la réussite de tous.

Janvier :

- **Quels rythmes scolaires** pour faire réussir nos élèves ?

Février :

- Militer au SNUipp dans la circonscription de Sud Ste Baume.
- Militer au SNUipp dans la circonscriptions de St Paul en Forêt.

Mars :

- **L'école rurale**, ses spécificités.

Avril :

- Militer au SNUipp dans la circonscription de Carqueiranne

Mai :

- **Éducation prioritaire**, l'ambition d'une vraie réussite.

Juin :

- Militer au SNUipp dans la circonscription des Arcs

Enseigner Hors de France

Réunion d'information organisée par le SNUipp le mercredi 24 octobre au collège Bosco à La Valette avec P. Severac, responsable national du SNUipp chargé de ces questions.

Direction d'école

Réunion d'information sur la liste d'aptitude organisée par le SNUipp le mercredi

Quitter le Var

Réunion d'information organisée par le SNUipp le mercredi

Bulletin d'adhésion 2007/2008

Se syndiquer un acte de solidarité

Mr/Mme/Mlle **NOM** :
PRENOM :

Date de naissance : Téléphone :

Nom de jeune fille :

Date de sortie de l'IUFM :

Adresse (Domicile) :

Code postal _____ **Commune** :

Email :@.....

Code école 083 _____

Lieu d'exercice :

Poste : ADJ / DIR / ZIL / TMB / CLIS / Adapt Autre.....

Corps : Instit / Prof d'école / PEGC / Retraité

Situation administrative : Titulaire / Stagiaire **Echelon** : __

Nomination à **Titre Définitif** ou **PROVISOIRE**

Travaillez-vous à mi-temps ? OUI NON

Montant de la cotisation (voir ci-dessus) :euros

Mode de paiement : CCP Chèque bancaire

Prélèvements fractionnés* 2 3 4 6 fois

* Remplir et signer le formulaire ci-contre.

Je souhaite que mon adhésion soit reconduite automatiquement.

Chèques à l'ordre du SNUipp Var - CCP MARSEILLE 7485 16 U



**SNUipp
F S U**

A renvoyer au
SNUipp VAR Trésorerie
Immeuble Le Rond Point
Av. Pierre et Marie Curie
83160 LA VALETTE

Date :

Signature :

La cotisation à 34 %

En réglant, par exemple, une cotisation de 122 euros, vous aurez droit à une réduction d'impôt de 80,52 euros. Votre cotisation réelle sera donc de 41,48 euros.

-66%

La cotisation perçue au titre de l'année scolaire 2007/2008 sera déductible des impôts/revenu 2008. Vous recevrez automatiquement une attestation en décembre 2008. Les adhérents 2006/07 recevront leur attestation pour les impôts 2007.

Grille de Cotisations 2007/2008

| Instituteurs | |
|--------------|-------|
| Echelon | Euros |
| 4 | 118 |
| 5 | 124 |
| 6 | 130 |
| 7 | 136 |
| 8 | 142 |
| 9 | 148 |
| 10 | 157 |
| 11 | 163 |

| Profs d'école | |
|---------------|-------|
| Echelon | Euros |
| 3 | 118 |
| 4 | 124 |
| 5 | 130 |
| 6 | 142 |
| 7 | 148 |
| 8 | 160 |
| 9 | 169 |
| 10 | 181 |
| 11 | 190 |

| Pegc | |
|---------|-------|
| Echelon | Euros |
| 7 | 136 |
| 8 | 142 |
| 9 | 148 |
| 10 | 154 |
| 11 | 166 |
| HC 5 | 187 |
| HC 6 | 199 |
| Cl ex 3 | 211 |
| Cl ex 4 | 220 |

| IUFM | Euros |
|-----------------------|-------|
| Etudiant / PE1 | 52 |
| Stagiaire PE2 / LC PE | 88 |

| PE Hors classe | |
|----------------|-----|
| HC 5 | 196 |
| HC 6 | 202 |

| | |
|---------------|----|
| Disponibilité | 79 |
| Mi-Temps | 91 |

| Retraités | Euros |
|---|-------|
| Retraités ayant moins de 1 400 E par mois | 93 |
| Retraités ayant plus de 1 400 E par mois | 105 |

| Ajouter selon situation | Euros |
|----------------------------|-------|
| Directeur de 2 à 4 classes | 6 |
| de 5 à 9 classes | 9 |
| de 10 classes et plus | 12 |
| Ens. spécialisé / IPEMF | 6 |
| Conseiller pédagogique | 9 |
| Directeur de SES/SEGPA | 15 |

| | |
|-----------------------------------|-----------|
| Aides Educateurs | 61 |
| Assistants d'Education EVS | 52 |

REUNIONS D'INFORMATION SYNDICALE

Ces demi-journées d'infos syndicale, organisées par le SNUipp sur le temps de travail, sont ouvertes à tous les collègues syndiqué(e)s ou non syndiqué(e)s. Choisissez la date et le lieu qui vous conviennent. Prévenez l'IEN 8 jours avant pour éviter toute complication.

Comme chaque année, le SNUipp-FSU organise sur le temps de travail et dans tout le département des réunions d'information et de débat. Ces réunions sont une occasion supplémentaire de nous rencontrer, de discuter des questions de société, de l'actualité sociale et des questions relatives à

notre métier. Elles permettent de renforcer le rapport de force face à l'administration. Avec toute les luttes qu'il nous reste à mener (et à gagner !), ces réunions sont un point d'appui indispensable. Ensemble nous sommes plus forts !

1/ C'est un droit !

Le décret du 28 mai 82 relatif à l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique prévoit explicitement ces réunions. Le décret du 12 juin 87, voté au Comité Technique Paritaire Ministériel, a obtenu l'accord des Ministres de l'Education Nationale et de la Fonction Publique. **Il prévoit deux 1/2 journées par an dans les écoles.** Les Inspecteurs d'Académie ont reçu une note ministérielle leur demandant de favoriser la tenue de telles réunions.

2/ Qui peut y participer ?

Tous les enseignant(e)s, directeurs, directrices, spécialisés, syndiqués ou non, titulaires, stagiaires ou suppléants.

3/ Est-ce qu'on est payé ?

Cette demi-journée n'est pas une grève. C'est un droit. Elle est donc rémunérée.

4/ Qui doit-on prévenir ?

Le SNUipp a informé l'Inspecteur d'Académie. Chaque participant avertira son IEN, et préviendra également les parents d'élèves.

5/ Les enfants doivent-ils être accueillis ?

NON ! Prévenez le SNUipp de toute tentative de pression.

Modèle de lettre aux parents d'élèves

Madame, Monsieur,
Les droits relatifs à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique prévoient une heure mensuelle d'information syndicale sur le temps de travail (Décret N° 82447 du 28.5.82).

Les enseignants ne sauraient être écartés de ce droit reconnu par ailleurs pour tous. Ce droit prend dans les écoles la forme de 2 demi- journées par an.

Pour cette année scolaire, une demi- journée aura lieu le

Votre enfant n'aura donc pas classe ce jour-là.

Soyez persuadés que nous utiliserons ce temps à analyser au mieux les moyens de construire une école de qualité, assurant à tous le meilleur avenir.

Signature

Modèle de lettre à l'IEN

NOM / Prénom :

Ecole :

à M(Mme) l'Inspecteur (trice) de l'Education Nationale,
Circonscription de

En application des dispositions du décret 82-447 du 28 mai 82 relatif à l'exercice du droit syndical, j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUipp/FSU, le à

Date, Signature

Ne cédez pas aux pressions

Dans la droite ligne des déclarations gouvernementales en matière de réduction des droits des salariés, l'Inspecteur d'Académie s'en prend de nouveau aux droits syndicaux. Alors que la participation aux

RISTT est un droit fondamental accessible à tous, il empêche des collègues d'y participer, mettant en avant l'organisation de l'accueil des élèves. Ne cédez pas ! Quelle que soit la manière utilisée par votre IEN (quotas, listes nominatives, courriers individuels...), contactez le SNUipp ! Depuis la mise en place des RISTT, l'organisation proposée,

deux samedis matins par an n'a jamais posé problème : ni aux familles, ni aux élèves, ni aux enseignants, ni aux mairies... ni à l'administration. Pourquoi ce soudain changement ? Un curieux besoin d'assurer la continuité du service alors que tous les jours, dans plusieurs dizaines de classes varoises des enseignants absents ne sont pas remplacés ? Les

enseignants sont bien conscients de leurs devoirs... Respectons leurs droits ! La participation aux RISTT pour tous en fait partie. De même que le droit de grève, auquel l'administration s'en prendra sans doute sous peu si nous laissons faire. Face aux pressions, ne restez pas isolés, contactez le SNUipp.

INFO SYNDICALE

- Actualité, actions.
- Budget 2008, salaires.
- Questions diverses.

SAMEDI 20 OCTOBRE

TOULON (8h30 à 11h30)

Ecole élémentaire Trois quartiers

STE MAXIME (8h30 à 11h30)

Ecole élémentaire Siméon Fabre

CARNOULES (8h30 à 11h30)

Ecole élémentaire

GINASSERVIS (9h à 12h)

Salle de la Ruhe

SAMEDI 17 NOVEMBRE

LA GARDE (8h30 à 11h30)

Ecole élémentaire Zunino 2

LE VAL (9h à 12h)

Ecole élémentaire

FREJUS (8h30 à 11h30)

Ecole élémentaire H. Fabre

LE BEAUSSET (8h30 à 11h30)

Ecole élémentaire M. Pagnol

MARDI 17 NOVEMBRE

A.S.H. (14h à 17h)

Collège D. Reinhardt TOULON

